



Wallonie



Service public  
de Wallonie

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE

DIRECTION DE LA GESTION DE  
L'ORGANISATION COMMUNE DES  
MARCHES

Ilôt Saint-Luc  
Chaussée de Louvain, 14  
B-5000 NAMUR  
Tél. : 081/649 790  
Fax : 081/649 577

## DIRECTION DE LA GESTION DE L'ORGANISATION COMMUNE DES MARCHES CIRCULAIRE SECTORIELLE N°D1111/I/1605

### AVIS D'ADJUDICATION POUR L'ACHAT DE LAIT ÉCRÉMÉ EN POUDRE À L'INTERVENTION POINT 3 DE LA CIRCULAIRE D45/I/1504

Règlement d'exécution (UE) n° 2016/482 de la Commission du 1<sup>er</sup> avril 2016 suspendant les achats à l'intervention de lait écrémé en poudre à prix fixe pour la période d'intervention se terminant le 30 septembre 2016 et portant ouverture de la procédure d'adjudication concernant les achats.

Avis d'adjudication 2016/C117/04 publié dans le JOUE C117 du 02.04.2016.

Les achats à l'intervention de lait écrémé en poudre par adjudication sont ouverts jusqu'au 30 septembre 2016 selon les dispositions reprises au point 3 de la circulaire D45/I/1504 et suivantes.

Le délai fixé pour le dépôt des soumissions dans le cadre de la première procédure d'adjudication particulière expire le **19 avril 2016 à 12 H 00** (heure de Bruxelles).

La date de clôture du dépôt des soumissions pour les procédures d'adjudication particulières suivantes est fixée au premier et au troisième mardi du mois, à 12 H 00 (heure de Bruxelles).

Si le mardi concerné coïncide avec un jour férié, le délai expire le jour ouvrable précédent, à 12 H00 (heure de Bruxelles).

Les présentes dispositions entrent en vigueur le 2 avril 2016.

Namur, le **05 AVR. 2016**

Vincent DAUMERIE,  
Directeur de l'Organisme payeur de Wallonie